

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-200

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme HARDOUIN-TORRE,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– Société coopérative d'intérêt collectif "Légumes Pro" - Rapport pour l'année 2021 du représentant de la Ville.

La légumerie Légumes Pro a été créée en septembre 2016 sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour répondre aux besoins transformés de la restauration collective locale.

Au vu de l'engagement de la Ville pour la mise en place d'un système alimentaire territorial favorisant les circuits courts et de proximité mais également afin de soutenir l'économie sociale et solidaire, la Ville de Bayonne a souscrit 200 parts sociales d'une valeur de 50 € l'une (soit 10 000 € représentant 7 % du capital social) par délibération du 13 février 2020 ; elle dispose d'un siège au sein du conseil d'administration, collège des utilisateurs.

Situation comptable au 31 décembre 2021 (présentation en €) :

Compte de résultat synthétique	2020	2021
Chiffre d'affaire	692 281	991 985
Résultat d'exploitation	62 933	55 243
Résultat financier	- 1 906	- 537
Résultat exceptionnel	- 4	- 7308
Résultat de l'exercice	61 023	47 398

La crise sanitaire a impacté cette année encore l'activité, et qui a empêché la SCIC de fonctionner à ses pleines capacités. Cependant, la SCIC a pu développer plusieurs activités, notamment la production de frites fraîches, le travail des produits bio et le travail des produits issus de producteurs locaux, ce qui a permis de réaliser un chiffre d'affaire en nette progression par rapport à l'exercice précédent (+43 %).

Par ailleurs, la SCIC a souscrit en début d'année un prêt garanti par l'Etat de 80 K€ et a procédé à l'embauche d'une nouvelle employée polyvalente pour venir en renfort de l'activité croissante de la légumerie.

L'exercice a ainsi dégagé un résultat excédentaire de 47 398 €, en baisse de 22 % par rapport à l'exercice précédent.

Bilan comptable synthétique	2020	2021
ACTIF		
Actif immobilisé	13 350	64 840
Actif circulant	164 083	274 169
. dont créances d'exploitation	85 387	183 018
. dont disponibilités et valeurs mobilières de placement	70 455	80 197
TOTAL de l'actif	177 433	339 009
PASSIF		
Capitaux propres	21 863	93 508
Emprunts	26 443	86 747
Provisions	0	0
Autres dettes	129 127	158 754
TOTAL du passif	177 433	339 009

La structure financière de la SCIC Légumes Pro s'améliore encore par rapport à 2020, du fait du résultat excédentaire dégagé au cours de l'exercice. Le fonds de roulement passe ainsi de 34 956 € à 115 415 €.

Les perspectives pour 2022 sont la recherche et l'intégration de nouveaux sociétaires, ainsi que la poursuite des démarches visant à relocaliser l'outil de production sur Bayonne, en lien avec l'Agglomération Pays basque.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le présent rapport établi pour l'année 2021, soumis par la représentante de la Ville au conseil d'administration de la SCIC Légumes Pro.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Houis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

